

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 05 AVRIL 2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, MARDI 05 AVRIL À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Mme Martine COUET, Maire.

<u>Étaient présents</u>	Mme Martine COUET, Mme Sylvie LE DRÉAU, M. Fabien LECERF, Mme Sandrine DEMAYA, M. Dominique COLIN, M. Franck BARRIER, M. Jérôme BELFORT, M. Miguel FIMIEZ, Mme Nicole GUYON, Mme Anne-Laure JODEAU BELOTTI, M. Pascal JOUSSE, M. Cyrille OLLIVIER
<u>Absentes excusées</u>	Mme Lydia DESBOIS donne pouvoir à Mme Nicole GUYON Mme EL KRIMI donne pouvoir à M. Miguel FIMIEZ
<u>Absent non excusé</u>	Néant
<u>Secrétaire de séance</u>	M. Cyrille OLLIVIER

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du mardi 22 mars 2022
- Désignation du secrétaire de séance

Ordre du jour

1. **Décision sur la demande du club de football**
2. **Avis du Conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale et déclaration « Installations Ouvrages Travaux ou Activités » présentée par la société HG INDUSTRIES dans le cadre de l'enquête publique en cours**
3. **Adhésion annuelle Polleniz et lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants**
4. **Achat de caméras et demande de subvention**
5. **Mandatement avant le vote du Budget Primitif 2022**
6. **Comptes rendus des commissions communales**
7. **Comptes rendus des commissions communautaires**
8. **Questions diverses**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 mars 2022

M. Miguel FIMIEZ ne souhaite pas signer le compte rendu de la réunion du 22 mars 2022 car il estime que la retranscription n'est pas correcte. Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 22 mars 2022 à 13 voix pour.

Démission de Julie STÉPHAN : Julie STÉPHAN a envoyé un courrier officiel pour présenter sa volonté de démissionner du Conseil municipal. Elle a ajouté un mot lu par Sylvie LE DRÉAU, qui s'adresse à Martine COUET afin de la remercier pour la confiance qu'elle lui a accordé ainsi que pour lui réitérer son soutien vis-à-vis de son action et de son engagement pour la commune. Sylvie LE DRÉAU ajoute qu'elle a aimé travailler avec Julie et qu'elle accepte sa démission mais avec regret. Julie STÉPHAN reste disponible si besoin pour apporter son aide bénévolement.

2. Décision sur la demande du club de football

Délibération DE01-05042022

Une commission s'est tenue jeudi 24 mars afin d'évaluer la demande du Club de football Union sportive Roëzé - Voivres, qui souhaite fusionner avec La Suze, résumée ainsi : 4 000 euros de subvention annuelle et aménagement d'un terrain naturel (250 000 euros) ou synthétique (350 000 euros). La commission s'est positionnée de façon défavorable.

Martine COUET demande l'avis du reste du Conseil municipal pour pouvoir voter la décision.

Jérôme BELFORT prend la parole pour indiquer qu'il estime que la demande du Club est disproportionnée par rapport au budget de la commune. Nicole GUYON approuve. Sandrine DEMAYA ajoute qu'il y a assez de terrains de foot sur les communes où les joueurs vont s'entraîner puisqu'ils utilisent actuellement les terrains de Roëzé et auront également les terrains de La Suze.

Miguel FIMIEZ précise que la commune ne peut actuellement pas assurer cette demande mais qu'elle reste ouverte éventuellement pour le futur.

Martine COUET indique que ce ne sont pas les travaux du bourg qui empêche la commune de s'engager dans cet investissement mais que d'autres projets sont prioritaires.

Le Club de football aura la subvention annuelle demandée de 800 euros. Le mini bus restant également à disposition du Club si besoin pour les entraînements et les matches.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil municipal décide à 14 voix pour ne pas être favorable à la demande du Club de football.

3. Avis du Conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale et déclaration « Installations Ouvrages Travaux ou Activités » présentée par la société HG INDUSTRIES dans le cadre de l'enquête publique en cours

Délibération DE02-05042022

Martine COUET laisse les membres du Conseil s'exprimer sur le sujet. Miguel FIMIEZ intervient pour dire qu'il aurait aimé discuter avec les dirigeants de l'entreprise pour avoir des précisions. Martine COUET l'informe que des permanences ont lieu avec Mme Françoise COTTREL, commissaire enquêteur qui n'a vu aucune personne pendant ses permanences. La dernière a lieu vendredi 8 avril de 15h à 18h. Martine COUET précise que chaque élu a reçu sur sa boîte mail les documents d'information.

Après délibération et vote à main levée, le Conseil municipal décide, à 11 voix pour et 3 abstentions, formuler un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale de l'entreprise HG INDUSTRIE pour la création d'un dépôt d'huiles minérales et de liquides de refroidissement usagés.

4. Adhésion annuelle Polleniz et lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants

Délibération DE03-05042022

Il s'agit de valider ou non l'adhésion annuelle de la commune à l'association POLLENIZ et la participation à la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants proposée via un devis chiffré par rapport au nombre de captures réalisées en 2021, complété d'une convention. Cette participation est mutualisée entre sept communes, Chauffour Notre Dame, Etival lès Le Mans, Fay, Louplande, Pruillé le Chétif, Saint Georges du Bois et Voivres lès Le Mans. Le devis est divisé en deux parties. Première partie : frais de participation à la coordination et l'animation de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques envahissants répartis proportionnellement au nombre d'habitants de Voivres soit 68,67 euros HT et deuxième partie : défraiement des piègeurs soit 183,00 euros HT pour 61 ragondins piégés en 2021 sur Voivres.

Pascal JOUSSE rappelle qu'il est important d'avoir des personnes bénévoles pour piéger les ragondins car ils engendrent des destructions sur les berges des cours d'eau et peuvent apporter des maladies graves aux humains et animaux et que la mutualisation entre commune est primordiale.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord pour régler le devis d'un montant de 251,67 euros HT et de signer la convention, à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Achat de caméras et demande de subvention

Délibération DE04-05042022

Afin de réduire les incivilités croissantes des personnes et agressions diverses sur la commune, il est proposé aux membres du Conseil municipal l'achat de quatre caméras et le positionnement de celles-ci à la gare, à l'école et aux points d'apports volontaires (gare et salle communale) pour un montant de 19 374,70 euros TTC.

Miguel FIMIEZ demande s'il est prévu un système de veille en cas de coupure de courant. Martine COUET pense que ce système est prévu mais cela sera vérifié.

Après délibération, le Conseil municipal adopte le projet précité à 12 voix pour et 2 voix contre, et décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	11 625,70 €
ETAT	7 749,00 €
Fonds privés	
TOTAL	19 374,70 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Mme le Maire à déposer une demande au titre de la sécurisation du bourg pour l'année 2022
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

6. Mandatement avant le vote du Budget Primitif 2022

Délibération DE05-05042022

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Budget principal :

Ets EIFFAGE : travaux bourg : 185 925,24 € et 157 472,33 € TTC (c/2151)
Ets TEIXEIRA V : Sous traitance Eiffage travaux bourg : 7 422,90 euros TTC (c/2151)
Ets GARCZYNSKI : Pose de 10 candélabres : 23 820,00 euros TTC(c/2151)
Ets GARCZYNSKI : Pose de 2 candélabres : 4 764,00 euros TTC(c/2151)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à 14 voix pour, d'accepter le paiement des factures ci-dessus.

7. Comptes-rendus des commissions communales

La commission Aménagement se réunira le 27 avril à 18h30

La commission Voirie Environnement se réunira le 27 avril à 20h

La commission Finances se réunira le 8 avril à 18h30

8. Comptes-rendus des commissions communautaires

Commission Cycle de l'eau / Déchets ménagers :

Rapporteur : Fabien LECERF

La réunion a eu lieu le 2 mars 2022.

Pour information, M. Tony GAULUPEAU a remplacé M. Benoît LATACHE en tant que responsable exploitation.

Un appel d'offres a été lancé concernant le cycle de l'eau et la gestion d'une partie des systèmes d'assainissement de six communes pour une durée d'un an à partir du 1^{er} juillet.

Un autre appel d'offres est en cours pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les cinq communes en fin de contrat de délégation de service public afin de mettre en place le nouveau mode de gestion.

Le délai de rétrocession des nouveaux lotissements communaux va être débattu en Conseil municipal concernant les prescriptions techniques eau potable et assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales.

Un projet de gros travaux secteur Saint Michel - 11 novembre à La Suze sur Sarthe va avoir lieu en 2022 afin de remettre en état le réseau d'assainissement très ancien.

Isabelle GUINAUDEAU a été nommée responsable du service Déchets Ménagers.

Des vols fréquents ont lieu à la déchetterie de Guécélard.

L'achat de composteurs est prévu en 2022.

Pour la facturation des ordures ménagères, le service attend, de la part des communes, la nouvelle dénomination des voies et lieudits.

Commission Voirie et Patrimoine :

Rapporteur Fabien LECERF

La réunion a eu le 8 mars 2022. Elle était basée sur l'étude de l'aménagement de la route de la Foliette à Cérans Foulletourte. Cette route concerne six habitations et se retrouve souvent inondée l'hiver. Ce projet coûte très cher. La commission s'est prononcée contre.

Point sur les lieudits et sur la signalisation verticale : chaque année, il est demandé aux communes de prioriser le remplacement des panneaux usagés afin de prévoir le montant sur le budget de la Communauté de communes.

9. Questions diverses

Observatoire des oiseaux : l'expertise se poursuit pour le remplacement de l'observatoire.

Cimetière : Le relèvement des tombes n'est pas encore terminé. La fin des travaux aura lieu dans environ deux mois.

Potelets devant l'école : Des potelets vont être disposés devant l'école pour sécuriser le passage des enfants. L'accès pour personnes à mobilité réduite devant l'école se fera par le portail derrière la bibliothèque.

Projet : Une réflexion va être engagée pour terminer l'enfouissement des réseaux souples rue de la gare et rue d'Étival.

Personnel : Vu la charge de travail toujours croissante au secrétariat de mairie, il est évoqué d'ajouter une personne à 20 % de temps de travail.

La séance est levée à 21h50.

La prochaine réunion de Conseil municipal aura lieu le mardi 12 avril 2022.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 5 avril 2022 :

M. Franck BARRIER	M. Jérôme BELFORT	M. Dominique COLIN	Mme Martine COUET
Mme Sandrine DEMAYA	Mme Lydia DESBOIS	Mme Linda EL KRIMI	M. Miguel FIMIEZ
	Absente excusée	Absente excusée	
Mme Nicole GUYON	M. Pascal JOUSSE	Mme Anne-Laure JODEAU-BELOTTI	M. Fabien LECERF
Mme Sylvie LE DRÉAU	M. Cyrille OLLIVIER		